RECUL SUR LA DÉCISION DE MISE À LA RETRAITE DES PROFESSEURS HOSPITALIERS

La déception du Snechu

Les fonctionnaires de différents secteurs se préparent à déclencher des mouvements de protestation à la rentrée pour dénoncer la suppression de la retraite anticipée. Au même moment, le gouvernement vient de décider d'accorder des postes de travail à vie aux professeurs hospitalo-universitaires. Le Syndicat national des enseignants chercheurs hospitalo-universitaires (Snechu) se dit déçu de cet énième recul du gouvernement devant le mécontentement des concernés.

Salima Akkouche – Alger (Le Soir) - Le syndicat estime que le gouvernement n'a qu'à introduire aussi le délai «à vie» pour le poste de la chefferie de service.

Le Premier ministre qui vient d'accorder aux enseignants chercheurs hospitalo-universitaires qui ont atteint l'âge de 70 ans la possibilité de poursuivre leurs activités de soins et de formation, ainsi que la mise en fin de fonction de ceux âgés de 67 ans au lieu de 65 ans, n'est pas à sa première directive. Cette instruction interministérielle est, en effet, la troisième du genre.

Le gouvernement semble ainsi en panne d'idées pour trouver une solution au problème de la pension de retraite de cette corporation. C'est pourquoi il a essayé de temporiser au maximum ce dossier privant de la même occasion plusieurs générations de jeunes médecins d'une évolution de carrière. Jusqu'à ce que le Syndicat national des enseignants chercheurs hospitalo-universitaires (Snechu) monte au créneau pour dénoncer cette injustice et demander un âge de départ à la retraite.

Le gouvernement a répondu en mars dernier à leur sollicitation et un concours d'accès au poste de chefferie de service devrait se dérouler avant la fin de l'année en cours.

L'annonce qui a été accueillie par le syndicat comme un acquis et un signe d'espoir pour la jeune génération a soulevé, toutefois, la colère «des aînés qui voyaient à travers cette décision une chasse aux sorcières».

Le professeur Belhadj, membre du bureau national du Snechu, contacté par téléphone, se demande quel sera le rôle d'un professeur âgé de plus de 70 ans dans un service hospitalier ? D'autant plus, dit-il, que cette corporation est soumise à une activité pénible en assurant les deux activités de soins et d'enseignement universitaire.

D'ailleurs, poursuit-il, nous avons d'un côté le corps des paramédicaux qui revendique une retraite anticipée en raison de la pénibilité de son activité, et de l'autre côté le corps médical veut travailler à vie. Le syndicat rappelle avoir saisi le Premier ministre à trois reprises pour une entrevue, en vain. Entretemps, dit-il, Sellal a accordé une rencontre à un collectif de professeurs hospitaliers. Suite à quoi, dit-on, le Premier ministre a pris une nouvelle décision.

Mise en place d'une commission pour statuer sur le sort des professeurs âgés de plus de 70 ans

Le gouvernement a certes accordé un délai indéterminé pour les professeurs hospitaliers d'exercer mais étant un personnel qui prodigue des soins, ces derniers ne peuvent pas rester en fonction à un certain âge. C'est pourquoi une commission a été installée pour statuer sur le sort de ces professeurs âgés de plus de 70 ans. La commission propose à ce que les Facultés de médecine récupèrent ces professeurs pour assurer les missions pédagogiques. C'est le cas de la Faculté de Sétif qui a déjà entamé la démarche.

Photo : DR

Le ministère de la Santé respecte la réglementation en vigueur.

Réaction du ministère de la Santé

Le ministère de la Santé, à travers sa cellule de communication, dit respecter la réglementation en vigueur. Cependant, précise Slim Belkessam, conseiller et responsable de la communication, «à un moment nous ne pouvons plus les garder». Un professeur âgé de plus de 70 ans peut-il encore soigner ? «Dans le respect de la réglementation en vigueur et à venir, tant que quelqu'un est encore en mesure de prodiguer des soins, il est le bienvenu, sinon, il doit céder sa place à quelqu'un d'autre car nous sommes dans des établissements de soins», a-t-il indiqué.

Les professeurs chercheurs hospitalo-universitaires reçoivent leur salaire des deux tutelles : le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique et son homologue de la Santé, de la Population et de la réforme hospitalière. Ce dernier verse une indemnité de soins de 130 000 dinars mensuellement à ces employés, incluse dans les salaires mensuels. Or, si le ministère de la Santé décide de mettre fin à l'activité de soins d'un professeur, jugé dans l'incapacité d'exercer son métier, il ne versera plus cette mensualité.

On reviendra ainsi au point de départ du problème de la pension de retraite et le gouvernement n'aura rien réglé à ce problème en ne fixant pas un âge de départ à la retraite pour cette corporation.

S. A.

LAIT

La facture d'importation en nette baisse au 1er semestre 2016

La facture d'importation de lait a reculé à 414,2 millions de dollars (usd) durant le 1er semestre 2016, contre près de 630 millions usd à la même période de 2015, soit une baisse de 34,2%, a appris l'APS auprès des Douanes.

Les quantités importées de ce produit (lait en poudre, crèmes de lait et matières grasses laitières utilisées comme intrants) ont reculé pour s'établir à 172 902 tonnes contre 210 303 tonnes, soit une réduction de près de 18% entre les deux périodes de comparaison, indiquent les chiffres du Centre national de l'informatique et des statistiques des douanes (Cnis).

Outre la baisse des quantités importées, la facture a reculé également en raison de la chute des prix à l'importation par l'Algérie de cette denrée alimentaire.

Ainsi, durant les quatre premiers mois 2016, le prix moyen à l'importation par l'Algérie des poudres de lait s'est établi à 2 468 usd/t contre 2 996 usd/t à la même période de 2015 (-17,6%).

Pour rappel, la facture des importations du lait en poudre, crèmes de lait et matières grasses laitières, avait reculé à 1,04 milliard de dollars (md usd) en 2015 contre 1,91 md usd en 2014, pour des quantités de 372 252,4 tonnes contre 395.898,2 tonnes.

Afin de réduire les importations de ce produit subventionné et de promouvoir la filière lait, des mesures avaient été décidées par le gouvernement en faveur des éleveurs et des opérateurs de ce secteur en augmentant la subvention du lait cru et en encourageant l'investissement, avec l'objectif de baisser les importations de la poudre de lait de 50% à l'horizon 2019.

Le gouvernement a ainsi décidé que le prix de référence du litre de lait cru de vache soit fixé à 50 DA (contre 46 DA auparavant), se répartissant entre 36 DA le prix de cession du lait cru aux laiteries et 14 DA de subvention de l'Etat, contre, respectivement, 34 DA et 12 DA auparavant.

En réponse à la préoccupation des éleveurs relative à l'accès à l'aliment de bétail et à la régulation du marché de ce produit, il a été décidé d'approvisionner directement les éleveurs en matière de son (résidu de mouture de blé).

D'autres mesures de facilitation à moyen terme ont été prises par le gouvernement afin d'asseoir une stratégie de relance de la filière lait. Il s'agit notamment de l'accès des professionnels de la filière lait au foncier agricole pour leur permettre d'investir en amont de cette filière et concourir au développement des grandes cultures (céréales et fourrages).

Les pouvoirs publics ambitionnent, dans ce cadre, de promouvoir la création de fermes modernes intégrées pour l'élevage bovin laitier et la production de céréales et de fourrages dans le cadre de contrats-programmes.

Il s'agit aussi d'encourager l'utilisation du crédit de campagne «R'fig» pour investir dans la production des fourrages, tandis que les coopératives des éleveurs seront incitées à recourir à l'exploitation des périmètres irrigués, notamment dans les Hauts-Plateaux et le Sud.

APS

LUTTE ANTITERRORISTE

Destruction de deux mines de confection artisanale à Boumerdès

Deux mines de confection artisanale ont été détruites, mardi, par un détachement de l'Armée nationale populaire (ANP), lors d'une opération de ratissage menée au niveau de la forêt de Sidi Ali Bounab, wilaya de Boumerdès, dans le cadre de la lutte antiterroriste, indique mercredi un communiqué du ministère de la Défense nationale (MDN).

«Dans le cadre de la lutte antiterroriste, un détachement de l'ANP a découvert et détruit, le 9 août 2016, 2 mines de confection artisanale au cours d'une opération de ratissage au niveau de la forêt de Sidi Ali Bounab, wilaya de Boumerdès (1re Région militaire)», note le communiqué.

Par ailleurs, dans le cadre de la lutte contre la criminalité organisée, un détachement de l'ANP, en coordination avec les éléments de la Gendarmerie nationale, «a appréhendé 2 narcotrafiquants à Oran (2e Région militaire) et a saisi 50 kilogrammes de kif traité et 3 véhicules».

A Béchar (3e Région militaire), un autre détachement de l'ANP «a arrêté 3 narcotrafiquants, en coordination avec les éléments de la Sûreté nationale, et a saisi une quantité de 30 kilogrammes de kif traité, 2 véhicules et une somme d'argent de 168 000 dinars algériens».

A Tamanrasset et Bordj Badji Mokhtar (6e Région militaire), des détachements de l'ANP «ont appréhendé 4 contrebandiers et ont saisi 2 véhicules tout-terrain, 1 camion chargé de 16 800 litres de carburant destinées à la contrebande, 5 détecteurs de métaux, des explosifs et des moyens de détonation», indique la même source.

D'autre part, des éléments des gardes-frontières et des détachements de l'ANP ont appréhendé à Maghnia (2e Région militaire), In Amenas (4e Région militaire) et In Guezzam (6e Région militaire) «6 immigrants clandestins : 3 Syriens et 3 Soudanais», ajoute le communiqué.